



POLICY

POLITIQUE

TITLE: ASSET MANAGEMENT POLICY STATEMENT

TITRE : ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Policy no.P2019-01

Politique no :P2019-01

Authority: Department Heads

Autorisation: Chefs de services

Effective date: January 28, 2019

Date d'entrée en vigueur : ...Le 28 janvier 2019

Amended :

Modifiée :

Supersedes:

Remplace :

Approval:Members of Council

Approbation :Membres du conseil

POLICY STATEMENT

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Asset Management (AM) is an integrated approach, involving all City of Bathurst departments. The City of Bathurst provides a wide range of services to the community including land, buildings, equipment, transportation, drainage, sewer and water infrastructure.

La gestion des actifs est une approche intégrée à laquelle participent tous les services de la Ville de Bathurst. La Ville de Bathurst offre une variété de services à la collectivité incluant des services fonciers, des bâtiments, de l'équipement, des services de transport, des infrastructures de drainage, d'eau et d'égouts.

This policy outlines the fundamental asset management principles to be implemented across the City of Bathurst.

La présente politique établit les principes fondamentaux de gestion des actifs devant être mis en place dans la ville de Bathurst.

The City of Bathurst developed the following policy statements:

La Ville de Bathurst a établi les énoncés de politique suivants :

The City of Bathurst will:

La Ville de Bathurst :

- a) Deliver value to the community through the effective management of existing and new infrastructure assets;
- b) Maximize benefits, reduce risk and provide satisfactory levels of service to the community in a sustainable manner;

- a) Apportera une importante contribution à la collectivité par l'entremise d'une gestion efficace des infrastructures existantes et nouvelles;
- b) Maximisera les avantages, atténuera les risques et fournira des services satisfaisants à la collectivité de manière durable;

- | | |
|---|---|
| c) Use best practices in asset management and sustainable development; | c) Utilisera des pratiques exemplaires en matière de gestion des actifs et de développement durable; |
| d) Create and maintain an up-to-date asset inventory and services database of all infrastructure; | d) Mettra en place et maintiendra un inventaire des actifs et une base de données des services de toutes les infrastructures; |
| e) Develop asset replacement and maintenance strategies to service and extend the useful life cycles of assets; | e) Établira des stratégies de remplacement et d'entretien des actifs visant à prolonger les cycles de vie de ceux-ci; |
| f) Align asset management service initiatives with corporate strategic plan; | f) Harmonisera les initiatives de service de gestion des actifs avec le plan stratégique organisationnel; |
| g) Plan financially for necessary asset replacement. | g) Préparera un plan financier pour le remplacement des actifs. |
| h) Ensure that procedures mentioned in Policy 2011-02, entitled <i>Tangible Capital Assets Policy</i> are followed. | h) Veillera à ce que les procédures mentionnées dans la Politique 2011-02, intitulée <i>Politique d'immobilisations corporelles</i> soient suivies. |

This asset management policy applies to the assets owned by the city. It covers infrastructure assets, including but not limited to roads, sidewalks, culverts, pumping stations, municipal fleet, IT systems, buildings, and parks. Where service provision is supported by other assets not owned by the city, we will work collaboratively with those asset owners and promote the principles outlined in this policy.

La présente politique de gestion des actifs s'applique aux actifs appartenant à la Ville. Elle couvre les infrastructures suivantes, sans toutefois s'y limiter : les routes, les trottoirs, les ponceaux, les postes de relevage, la flotte municipale, les systèmes de technologie de l'information, les bâtiments et les parcs. Lorsque la prestation de services est appuyée par d'autres actifs non appartenus par la Ville, nous travaillerons en collaboration avec les propriétaires de ces actifs tout en faisant la promotion des principes énoncés dans la présente politique.

The City of Bathurst recognizes the importance of natural assets and will include these in its inventories and asset management practices. Examples include water bodies, wetlands and wildlife corridors.

La Ville de Bathurst reconnaît l'importance des actifs naturels et les inclura dans ses inventaires et dans ses pratiques de gestion des actifs. Par exemple : étendues d'eau, terres humides et corridors fauniques.

1.0 SERVICE DELIVERY TO CUSTOMERS

1.0 PRESTATION DE SERVICES AUX CLIENTS

The municipality will clearly define level of service objectives that balance community expectations and regulatory requirements with risk, affordability and

La municipalité définira clairement des objectifs en matière de niveau de service qui tiendront compte des attentes de la collectivité, des exigences réglementaires, des risques, des

available resources, and will do the following:

- a) Manage assets appropriately in order to efficiently and effectively deliver the defined levels of service.
- b) Monitor and periodically review level of service objectives to ensure that they meet or support community and council expectations and other strategic objectives.

The municipality will ensure transparency and accountability to the community on service delivery. This will include regular communications to council to share information on service performance as well as technical information such as asset condition.

The municipality will comply with all relevant legislative, regulatory and statutory requirements.

The municipality will implement an AM system that incorporates risk-based and information driven decision-making frameworks that appropriately consider the potential impacts of asset failure on ongoing service delivery.

The municipality will ensure that decisions regarding the need for new assets are made with appropriate due diligence; and that these needs are evaluated with a focus on service delivery to the community, and supported with a valid business case that articulates costs and benefits.

The municipality will prioritize and direct resources and expenditure in order to deliver levels of service and other community benefits at an acceptable level of risk.

moyens financiers et des ressources disponibles, et elle s'occupera de :

- a) Gérer les actifs de manière appropriée afin de fournir le niveau de service défini de manière efficace et efficiente;
- b) Surveiller et examiner périodiquement les objectifs en matière de niveau de services afin de veiller à ce qu'ils répondent et soutiennent les attentes de la collectivité et du conseil et tout autre objectif stratégique.

La municipalité assurera la transparence et la responsabilisation en ce qui a trait à la prestation de services. Cela comprendra des communications régulières avec le conseil afin de partager de l'information sur le rendement des services et des renseignements techniques comme l'état des actifs.

La municipalité respectera toutes les exigences applicables en matière de lois, de règlements et d'obligations.

La municipalité mettra en place un système de gestion des actifs qui comprend des cadres décisionnels basés sur les risques et axés sur l'information afin de tenir compte des impacts possibles d'une défaillance des actifs sur la prestation de services en continu.

La municipalité veillera à ce que les décisions concernant les besoins en actifs soient prises avec la diligence appropriée; elle s'assurera que ces besoins soient évalués en misant sur la prestation de services et soutenus par une analyse de rentabilisation qui tient compte des coûts et des avantages.

La municipalité priorisera et transférera les ressources et les dépenses afin de veiller à ce que les risques associés à la prestation de services se situent à un niveau acceptable.

1.1 LONG-TERM SUSTAINABILITY AND RESILIENCE

The municipality's asset management decision-making will consider the needs of both current and future generations and the potential challenges associated with changing community demographics and expectations related to service delivery, as well as potential modifications to legislative requirements.

The municipality's asset management decision-making will consider the potential effects of climate change and other environmental changes, and how the increased severity and frequency of climatic events may directly affect levels of service. Where appropriate, the municipality will adopt a proactive approach to mitigating the potential impacts of climate change.

The municipality will consider environmental and economic factors and implications when making and implementing asset management decisions.

1.2 HOLISTIC "BIG PICTURE" APPROACH

To support asset management decision making, the municipality will take steps to connect the appropriate departments, functions and support activities in order to build effective working relationships and encourage information-sharing. These departments and functions include planning, engineering, operations, maintenance, finance and other strategic planning functions such as sustainability.

Asset management decision-making will drive optimum value for the community by focusing on the "big picture." The municipality will therefore ensure that decisions are made collaboratively and consider all life-cycle stages and the interrelationships between asset performance, operational performance and overall service performance. Decision-making will also recognize the interconnected nature of asset systems and how decisions about one set of assets may potentially

1.1 RÉSILIENCE ET VIABILITÉ À LONG TERME

Le processus décisionnel en matière de gestion des actifs de la municipalité prendra en considération les besoins des générations actuelles et futures, les défis possibles associés à des données démographiques changeantes, les attentes face à la prestation de services et les modifications pouvant être apportées aux exigences prévues par la loi.

Le processus décisionnel en matière de gestion des actifs de la municipalité prendra en considération les effets possibles des changements climatiques et des autres changements environnementaux, et l'effet direct de la fréquence et de la gravité croissantes des événements climatiques sur le niveau de service. Le cas échéant, la municipalité adoptera une approche proactive afin d'atténuer les effets potentiels des changements climatiques.

La municipalité prendra en considération les répercussions et les facteurs environnementaux et économiques lorsqu'elle prendra et appliquera des décisions en matière de gestion des actifs.

1.2 APPROCHE HOLISTIQUE GLOBALE

Pour soutenir le processus décisionnel en matière de gestion des actifs, la municipalité prendra des mesures visant à faire un lien entre les services, les fonctions et les activités de soutien appropriés afin de créer des relations de travail efficaces et encourager le partage d'information. Ces services et ces fonctions comprennent la planification, l'ingénierie, les opérations, l'entretien, les finances et d'autres fonctions de planification stratégique comme la viabilité.

En étant axé sur la situation globale, le processus décisionnel en matière de gestion des actifs permettra d'obtenir une valeur optimale pour la collectivité. La municipalité s'assurera donc que les décisions soient prises conjointement et prendra en considération toutes les étapes du cycle de vie et les relations entre le rendement des actifs, le rendement opérationnel et le rendement du service en général. Le processus décisionnel prendra également en considération le caractère

interact with or affect assets controlled by other departments or functions.

indissociable des systèmes d'actifs et comment les décisions concernant un ensemble d'actifs peut interagir avec ou avoir des effets sur les actifs contrôlés par d'autres services ou fonctions.

1.3 FISCAL RESPONSIBILITY AND ASSET MANAGEMENT DECISION-MAKING

The municipality will develop and maintain appropriate plans for infrastructure renewal, for the purchase or construction of new infrastructure and for the decommissioning of redundant infrastructure. This includes:

- a) Developing long-term projections of investment needs.
- b) Applying rigorous analysis, including consideration of risk, to identify short-term investment needs.
- c) Implementing processes to ensure that proposed investment plans address needs efficiently and effectively.
- d) Implementing processes to address the operational budget implications of capital investments.
- e) Exploring efficiency opportunities where appropriate, including new technologies.
- f) Analyzing investment plans and associated funding requirements and putting in place mechanisms to ensure long-term financial sustainability.

The municipality will evaluate relevant asset investment decisions based on consideration of the whole-life costs associated with managing those assets through their entire life cycle.

The municipality will develop prioritized capital investment plans that reflect community and stakeholder expectations with regard to level of

1.3 RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET PROCESSUS DÉCISIONNEL EN MATIÈRE DE GESTION DES ACTIFS

La municipalité élaborera et mettra à jour des plans appropriés pour le renouvellement des infrastructures, l'achat ou la construction de nouvelles infrastructures et le démantèlement d'infrastructures inutiles. Ce processus comprend :

- a) L'élaboration de projections à long terme concernant les besoins en investissements;
- b) Le recours à une analyse rigoureuse incluant la prise en considération des risques pour identifier les besoins en investissements à court terme;
- c) La mise en place de processus qui permettent de veiller à ce que les plans d'investissement proposés répondent aux besoins de manière efficace et efficiente;
- d) La mise en place de processus qui tiennent compte des implications budgétaires et opérationnelles associées aux investissements de capitaux;
- e) L'étude d'opportunités en matière d'efficacité, le cas échéant, incluant les nouvelles technologies;
- f) L'analyse des plans d'investissement et des exigences en matière de financement, et la mise en place de mécanismes visant à assurer la viabilité financière à long terme.

La municipalité évaluera les décisions appropriées en matière d'investissement des actifs en prenant en considération les coûts de l'ensemble du cycle de vie associés à la gestion de ces actifs tout au long de leur cycle de vie.

La municipalité élaborera des plans d'investissement en capital prioritaires qui correspondent aux attentes de la communauté et

service and other strategic objectives. The municipality will evaluate the magnitude, nature and overall balance of investment plans considering the aggregate value derived for the community, affordability, willingness to pay and intergenerational equity.

des intervenants en ce qui a trait au niveau de service et aux autres objectifs stratégiques. La municipalité réévaluera l'ampleur, la nature et l'équilibre général des plans d'investissement en prenant en considération la valeur globale pour la collectivité, l'abordabilité, la volonté de payer et l'équité intergénérationnelle.

1.4 INNOVATION AND CONTINUAL IMPROVEMENT

1.4 INNOVATION ET AMÉLIORATION CONTINUE

The municipality views continual improvement as a key part of our asset management approach and will focus on driving innovation in the development of tools, techniques and solutions.

La municipalité considère l'amélioration continue comme un élément essentiel de son approche de gestion des actifs et elle stimulera l'innovation en mettant au point des outils, des techniques et des solutions.

The municipality will monitor and periodically review the effectiveness of asset management processes and the wider asset management system in supporting the delivery of strategic objectives, and will make adjustments as required.

La municipalité surveillera et évaluera périodiquement l'efficacité des processus de gestion des actifs et du système plus large de gestion des actifs pour soutenir la réalisation d'objectifs stratégiques et elle fera les ajustements nécessaires au besoin.

The municipality will assess the asset management competencies required to implement the AM system and provide the necessary support, education and training to AM staff.

La municipalité évaluera quelles compétences en gestion des actifs sont nécessaires pour mettre en place le système de gestion des actifs et fournir le soutien, l'éducation et la formation nécessaires aux employés en gestion des actifs.

The municipality will review the asset management policy in conjunction with its review of the asset management strategy, every four to five years.

La municipalité procédera à la révision de la politique de gestion des actifs au même moment qu'elle procédera à la révision de la stratégie de gestion des actifs, soit tous les quatre à cinq ans.

2.0 RESPONSIBILITIES FOR LEADING IMPLEMENTATION

2.0 RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE

This policy applies to all departments and employees of the City of Bathurst.

Cette politique s'applique à tous les services et à tous les employés de la Ville de Bathurst.

Council's role and responsibilities:

Rôle et responsabilités du conseil :

- a) Approve asset management policy
- b) Articulate community values and define priorities

- a) Approuver la politique de gestion des actifs;
- b) Énoncer les valeurs communautaires et définir les priorités;

c) Approve funding and resources to implement the AM policy and associated requirements

d) Approve asset funding through multi-year and long-range financial plans

The chief administration officer (CAO) is responsible for leading the implementation of the AM policy across the municipality.

Departmental managers are responsible for leading the adoption of the AM policy within their departments and for allocating appropriate resources to its implementation and associated requirements.

All staff involved in the application of asset management are responsible for observing the requirements of the AM policy.

c) Approuver le financement et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre la politique de gestion des actifs et les exigences qui y sont associées;

d) Approuver le financement des actifs par l'entremise de plans financiers pluriannuels et à long terme.

L'agent principal de l'administration (APA) est responsable de diriger la mise en œuvre de la politique de gestion des actifs dans la municipalité.

Les gestionnaires de service sont responsables de diriger l'adoption de la politique de gestion des actifs dans leur service et de répartir les ressources appropriées pour sa mise en œuvre et les exigences qui y sont associées.

Tous les employés touchés par la gestion des actifs sont responsables de respecter les exigences associées à la politique de gestion des actifs.